



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°25 CSJ/6

REUNION DU 27 Septembre 2022

Présents : MM. AZZOUN F. – DA SILVA S. – IPOUA G. – FAVELIER R. – DUPUY G.

1 - JEUNES GARCONS

1-1 REPROGRAMMATION MATCHS REMIS

Suite à la qualification des équipes de GENLIS – MARSANNAY – UCCF – FCNSC et ENT FAUVERNEY au 2^{ème} tour de la Coupe GAMBARDELLA qui se déroule le 18/09/2022, la commission remet les matchs ci-dessous en date ultérieure :

- **Match U18 D2 25137495 MEURSAULT – GENLIS 1**
- **Match U18 D2 25137386 MARSANNAY 1 – USCD**
- **Match U18 D2 25137415 ENT UFCO – UCCF**
- **Match U18 D2 25137429 FCNCS – ENT FAUVERNEY**

Les matchs ci-dessus sont remis au 30 Octobre 2022

1.2 FORFAITS

Match 25212718 U13 D3 E ST APOLLINAIRE 4 - CHENOVE du 24/09/2022

Forfait déclaré de ST APOLLINAIRE 4.

La CSJ donne match perdu par forfait à ST APOLLINAIRE 4, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à CHENOVE.

Amende 60 € à ST APOLLINAIRE.

Match 2521786 U15 D3 B JDF 21 - US SAVIGNY du 24/09/2022

Forfait déclaré de US SAVIGNY.

La CSJ donne match perdu par forfait à US SAVIGNY, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à JDF 21.

Amende 60 € à US SAVIGNY.

1.3 FORFAIT GENERAL

De MEURSAULT - U15 D3

Amende de 100€ à MEURSAULT

1.4 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 25137496 - U18 D2 - e B CHEVIGNY - ST JEAN DE LOSNE se jouera le 1er Octobre à 13h

Match 25204087 - U18 D3 - A AISEREY/IZEURE - FAUVERNEY se jouera le 24 Septembre à 17h

Match 25137456 - U18 D2 - B GENLIS - FCNCS se jouera le 1er Octobre à 15h à Genlis - Stade du Nicolot

Match 25137672 - U15 D2 - B FAUVERNEY - AISEREY/IZEURE se jouera le 1er Octobre à 16h

Match 25217866 - U15 D3 - B US SAVIGNY - AUXONNE CS se jouera le 5 Novembre à 16h

Match 24914025 - U13 D1 B AS BEAUNE - GEVREY se jouera à 13h

Match 24914060 - U13 D1 - B USCD - FC DAIX se jouera le 1er Octobre à 11h

Match 25210492 - U13 D2 - A ASPTT DIJON 4 - PLOMBIÈRES se jouera le samedi 1er Octobre à 10h

Match 25210910- U13 D2 - D DFCO FEM 2 – ST APOLLINAIRE se jouera le samedi 1er Octobre à 10h

Match 25209910 - U13 D2 - B FONTAINE LÉS DIJON 3 - DIJON ULFE se jouera le 19 Novembre à 13h

Match 25212811 - U13 D2 - B DIJON ULFE - IS SELONGEY se jouera le 1er Octobre à 14h

Match 25211029 - U13 D2 - C ENT. BRAZEY - ECHENON se jouera le 22 Octobre à 15h

Match 24914062 - U13 D2 - D DFCO FEM. 2 - ST APOLLINAIRE se jouera le 1er Octobre 2022 à 10h

Match 25211060 - U13 D3 - B MEURSAULT - NOLAY se jouera le 29 Octobre à 15h

Match 25212777 - U13 D3-D USCD 4 - JDF 21 se jouera le 1er Octobre à 13h30

Match 25207710 - U13 D3- E ASPTT DIJON FEM. 5 - EF VILLAGES se jouera le 1er Octobre à 10h

1.5 PROGRAMMATION DE MATCHS

Suite aux engagements tardifs de :

TALANT en U15 - D3 -> intégration dans le groupe B

DAIX en U13 - D3 – Intégration dans le groupe B - Équipe Féminine

EF VILLAGES en U18 D3 – A

La Commission procède à la programmation des matchs

Match 25204091 U18 D3 – A EF VILLAGES 3 – ENT LACANCHE du 24/09/2022 remis au 29/10/2022

Match 25210118 U15 D3 - B DIJON ULFE - CF TALANT remis au 22/10/2022

Match 25210120 - U15 D3 - B ENT. POUILLY - CF TALANT remis au 29/10/2022

Match 25212827 U13 D3 - E DIJON ULFE 3 - FC DAIX FÉM. remis au 22/10/2022

Match 25212703 U13 D3 – E DAIX FEM 4 – IS SELONGEY 3 remis à une date ultérieure

1.6 AMENAGEMENT JOURS /HORAIRES

Pour rappel

Elle décide, à titre dérogatoire de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe :

U18 DIMANCHE 10H

U15 SAMEDI 15H

U13 SAMEDI 15H

La commission valide les horaires ci-dessous

	18 D1	U15 D1	U13 D1	U18 D2	U15 D2	U13 D2	U18 D3	U15 D3	U13 D3	U13 FEM	U15 FEM
CHENOVE						14H00				15H30	15H30
DAIX			14H00				SAM 15H00		14H00	13H30	
FAUVERNEY			15H30	SAM 15H00			DIM 10H00		14H00		
GEVREY			14H30								
ASPTT			14H00								
LONGVIC			14H00			14H00		17H30			
ST APOLINAIRE			14H00			14H00					
SEMUR EPOISSES		15H - SEMUR	14H30 EPOISSES	SAM 17H00 EPOISSES		14H30 EPOISSES					
FONTAINE LES DIJON			14H00			14H					
IS SELONGEY			14H00								
MARSANNAY		16H30	14H00		14H00	14H00				15H30	
IS SELONGEY	11H30 OU 13H30										
DFCO		FEM 16H	14H00			FEM 14H00					
BEAUNE		14H			14H00						
SEURRE							SAM 16H30	14H00			
JDF 21								17H00			
FCNCR				SAM 15H00							

ST JEAN DE LOSNE				SAM 15H00							
TILLES FC				SAM 17H00							
EF VILLAGES							SAM 17H00				
LONGVIC											
MPL						14H00					
UCCF				17H					14H		
GRESILLES FC				17H							
DIJON ULFE					16H				14H		

Pour les U13 l'horaire officiel est 14h00, il faudra faire une demande via footclubs au club adverse pour modifier l'horaire à chaque match.

II. FOOT PLAISIR

La journée de rentrée aura lieu le samedi 08/10/2022 sur un site à définir.

Les clubs ont la possibilité de s'engager sur FOOTCLUB jusqu'au 30/09/2022.

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche

lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

JOURNEES des 24 et 25 SEPTEMBRE 2022

La commission :

- prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec et valide les résultats.
- demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne

25/09/2022	U18 D1 / Phase Automne / Poule A Ent. Asfo Quetigny 21 - Gevrey Chambertin 21
25/09/2022	U18 D1 / Phase Automne / Poule A Mir Pont Lam Fc 21 - Is-Selongey 21
25/09/2022	U18 D1 / Phase Automne / Poule A St Apollinair 21 - Chevigny St Sauveur 21
24/09/2022	U18 D1 - Poule A Fontaine Les Dijon F 21 - Longvic 21
24/09/2022	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Longvic 1 - Is-Selongey 1
24/09/2022	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Fontaine D'Ouche As 2 - Daix 1
24/09/2022	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Beaune A.S. 2 - Dfco Fem 1
24/09/2022	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Marsannay 2 - Mir Pont Lam Fc 1
24/09/2022	U18 D3 / Phase Automne / Poule A E.F Villages 21 - E.F Villages 22
24/09/2022	U18 D3 / Phase Automne / Poule A Auxonnais C.S. 21 - Daix 22
24/09/2022	U15 D3 / Phase Automne / Poule B Ruffey Ste Marie Fc 1 - Auxonnais C.S. 1
24/09/2022	U15 D3 / Phase Automne / Poule B Chevigny St Sauveur 2 - U.S.C.D Fem 3
24/09/2022	U15 D3 / Phase Automne / Poule A Montbard Venarey 2 - St Apollinair 3
24/09/2022	U15 D3 / Phase Automne / Poule A Gevrey Chambertin 2 - Ent. Esvo Fcab 1
24/09/2022	U15 D3 / Phase Automne / Poule A Ent.Moravandelle 1 - Ent. Efv Isf 1
24/09/2022	U13 D2 / Phase Automne / Poule A Daix 2 - Neuilly Crim Sennece 1
24/09/2022	U13 D2 / Phase Automne / Poule B Is-Selongey 2 - Mir Pont Lam Fc 1

24/09/2022	U13 D2 / Phase Automne / Poule C St Jean Losne Asujl 1 - Meursault Us 1
24/09/2022	U13 D2 / Phase Automne / Poule D Cessey 1 - Marsannay 2
24/09/2022	U13 D2 / Phase Automne / Poule D Cessey 1 - Quetigny As 2
24/09/2022	U13 D2 / Phase Automne / Poule D St Apollinair 2 - Auxonnais C.S. 1
24/09/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule D Gresilles F.C 2 - U.F.C.O 1
24/09/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule B Auxonnais C.S. 2 - Ent.Manlay 2
24/09/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule E Chevigny St Sauveur 4 - Cheminots Dijon Us 3
24/09/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule E Villages Ent.F. 2 - Daix 3
24/09/2022	U13 D3 / Phase Automne / Poule E Is-Selongey 3 - Dijon Asptt Fem 5

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.